MISSION 14 DU CFA

EMS
Epinay Management School

Les aides, on t'y emmène.

14

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur. »

Apprenti·e, tu as droit à plus d'aides que tu ne le crois — logement, transport, santé, permis. Le problème n'est jamais leur existence : c'est de les connaître et de monter le dossier. C'est exactement là que l'école intervient.

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

- **Le guide des aides**
  Mobili-Jeune (10 à 100 €/mois sur ton loyer, sous conditions de salaire et de distance), APL, garantie Visale (gratuite, sur les trois premières années du bail), santé, alimentation, urgence.
- **Des permanences pour monter tes dossiers**
  deux fois par mois, tu viens avec ta situation, tu repars avec un dossier prêt. Et la carte d'étudiant des métiers t'ouvre les réductions étudiantes.
- **Et le permis ?**
  l'aide d'État de 500 € n'existe plus depuis le 21 février 2026. Restent ton CPF et les aides de ta région ou de ta commune — on monte le dossier ensemble.

SUR LE SITE

ems-epinay.com
L'école, ses formations et ses contacts.

DANS L'APPLICATION

app.ems-epinay.com
Tes documents et tes démarches — c'est où mène le code à droite.

ET DE VIVE VOIX

Aux permanences
Les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école

LES DOCUMENTS DE CETTE MISSION

- Formulaire de demande d'aide
- Guide des aides étudiantes
- Précis des avantages pour les apprentis

À retrouver dans ton application, rubrique Ma formation.

QUI PORTE CETTE MISSION

Claudiane Nguetsop
Référente aides et accompagnement

Permanences — Les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école

c.nguetsop@ems-epinay.com
01 84 21 01 51

Scanne : ton espace — tes documents et tes démarches.